

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

LYSOL® TOILET BOWL CLEANER - Brand New Day™ Mango & Hibiscus



## 1. Identification du produit et de l'entreprise

**Nom du produit** : LYSOL® TOILET BOWL CLEANER - Brand New Day™ Mango & Hibiscus

**Distribué par** : Reckitt Benckiser LLC.  
Morris Corporate Center IV  
399 Interpace Parkway (P.O. Box 225)  
Parsippany, New Jersey 07054-0225  
+1 973 404 2600

Reckitt Benckiser (Canada) Inc.  
1680 Tech Avenue, Unit #2  
Mississauga, Ontario L4W 5S9  
CANADA  
Téléphone: +1 905 283 7000

**Numéro de téléphone à composer en cas d'urgence (Médical)** : 1-800-338-6167

**Numéro de téléphone à composer en cas d'urgence (Transport)** : 1-800-424-9300 (États-Unis et Canada) CHEMTREC  
En dehors des États-Unis et du Canada (Amérique du Nord), appelez Chemtrec : 703-527-3887.

**Site internet** : <http://www.rbnainfo.com>

**Utilisation du produit** : Toilet bowl cleaner Utilisation par les consommateurs

Cette FDS est conçue pour le lieu de travail, les employés, le personnel d'urgence et pour d'autres conditions et situations où il existe un potentiel plus important à grande échelle ou prolongée d'exposition, conformément aux exigences de l'Administration de la sécurité et de la santé au travail Département du Travail des États-Unis (USDOL Occupational Safety and Health Administration).

Cette FDS n'est pas applicable à l'utilisation par les consommateurs de nos produits. Pour l'utilisation par des consommateurs, toutes les précautions et les informations de premiers secours sont fournies sur l'étiquette du produit conformément aux réglementations gouvernementales applicables, comme indiqué dans la section 15 de cette FDS.

**SDS #** : D8408830

**Formulation #** : FF3289086

**No D'IDENTIFICATION EPA** : 777-144

D8408830

## 2. Identification des dangers

**Classement de la substance ou du mélange** : IRRITATION CUTANÉE - Catégorie 2  
LÉSIONS OCULAIRES GRAVES - Catégorie 1  
SENSIBILISATION CUTANÉE - Catégorie 1

### Éléments d'étiquetage SGH

**Pictogrammes de danger** :



**Mention d'avertissement** : Danger

**Mentions de danger** : Provoque une irritation cutanée.  
Peut provoquer une allergie cutanée.  
Provoque de graves lésions des yeux.

### Conseils de prudence

**Généralités** : En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette. Tenir hors de portée des enfants.

**Prévention** : Porter des gants de protection. Porter une protection oculaire ou faciale. Ne pas respirer les vapeurs. Se laver les mains soigneusement après manipulation.

**Intervention** : Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau. En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: Consulter un médecin. EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

**Stockage** : Non applicable.

**Élimination** : Éliminer le contenu et le récipient conformément à toutes les réglementations locales, régionales, nationales et internationales.

**Éléments d'une étiquette complémentaire** : Aucun connu.

**Dangers non classés ailleurs** : Aucun connu.

## 3. Composition/information sur les ingrédients

**Substance/préparation** : Mélange

Nom des ingrédients	%	Numéro CAS
Alkyl (50% C14, 40% C12, 10% C16) dimethyl benzyl ammonium chloride (Benzalkonium Chloride)	<1	68424-85-1
Octyl Decyl Dimethyl Ammonium Chloride	≤1	32426-11-2
didecyldimethylammonium chloride	<1	7173-51-5
Diocetyl Dimethyl Ammonium Chloride	<1	5538-94-3

**Le produit ne contient aucun ingrédient exigeant une déclaration dans cette section, selon les connaissances actuelles du fournisseur et les concentrations de classification en vigueur.**

D8408830

### 3. Composition/information sur les ingrédients

Les limites d'exposition professionnelle, quand elles sont disponibles, sont énumérées à la section 8.

### 4. Premiers soins

#### Description des premiers soins nécessaires

- Contact avec les yeux** : Consulter un médecin immédiatement. Appeler un centre antipoison ou un médecin. Rincer immédiatement les yeux à grande eau, en soulevant de temps en temps les paupières supérieures et inférieures. Vérifier si la victime porte des verres de contact et dans ce cas, les lui enlever. Continuer à rincer pendant au moins 10 minutes. Les brûlures chimiques doivent être traitées rapidement par un médecin.
- Inhalation** : Consulter un médecin immédiatement. Appeler un centre antipoison ou un médecin. Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Si l'on soupçonne que des fumées sont encore présentes, le sauveteur devra porter un masque adéquat ou un appareil de protection respiratoire autonome. En l'absence de respiration, en cas de respiration irrégulière ou d'arrêt respiratoire, il faut que du personnel qualifié administre la respiration artificielle ou de l'oxygène. Le bouche-à-bouche peut se révéler dangereux pour la personne portant secours. Si la personne est inconsciente, la placer en position de rétablissement et consulter un médecin immédiatement. Assurez-vous d'une bonne circulation d'air. Détacher tout ce qui pourrait être serré, comme un col, une cravate, une ceinture ou un ceinturon.
- Contact avec la peau** : Consulter un médecin immédiatement. Appeler un centre antipoison ou un médecin. Laver abondamment à l'eau et au savon. Retirer les vêtements et les chaussures contaminés. Laver abondamment à l'eau les vêtements contaminés avant de les retirer, ou porter des gants. Continuer à rincer pendant au moins 10 minutes. Les brûlures chimiques doivent être traitées rapidement par un médecin. En cas de plaintes ou de symptômes, éviter toute exposition ultérieure. Laver les vêtements avant de les réutiliser. Laver soigneusement les chaussures avant de les remettre.
- Ingestion** : Consulter un médecin immédiatement. Appeler un centre antipoison ou un médecin. Laver la bouche avec de l'eau. Enlever les prothèses dentaires s'il y a lieu. En cas d'ingestion de la matière et si la personne exposée est consciente, lui donner de petites quantités d'eau à boire. Arrêter si la personne se sent malade car des vomissements peuvent être dangereux. Ne pas faire vomir sauf indication contraire émanant du personnel médical. En cas de vomissements, garder la tête basse afin d'éviter la pénétration du vomi dans les poumons. Les brûlures chimiques doivent être traitées rapidement par un médecin. Ne rien faire ingérer à une personne inconsciente. Si la personne est inconsciente, la placer en position de rétablissement et consulter un médecin immédiatement. Assurez-vous d'une bonne circulation d'air. Détacher tout ce qui pourrait être serré, comme un col, une cravate, une ceinture ou un ceinturon.

#### Symptômes et effets les plus importants, qu'ils soient aigus ou retardés

##### Effets aigus potentiels sur la santé

- Contact avec les yeux** : Provoque de graves lésions des yeux.
- Inhalation** : Aucun effet important ou danger critique connu.
- Contact avec la peau** : Provoque une irritation cutanée. Peut provoquer une allergie cutanée.
- Ingestion** : Aucun effet important ou danger critique connu.

##### Signes/symptômes de surexposition

- Contact avec les yeux** : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:  
douleur  
larmoiement  
rougeur
- Inhalation** : Aucune donnée spécifique.

D8408830

## 4. Premiers soins

- Contact avec la peau** : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:  
douleur ou irritation  
rougeur  
la formation d'ampoules peut éventuellement apparaître
- Ingestion** : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:  
douleurs stomacales

### Mention de la nécessité d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial, si nécessaire

- Note au médecin traitant** : Traitement symptomatique requis. Contactez le spécialiste en traitement de poison immédiatement si de grandes quantités ont été ingérées ou inhalées.
- Traitements particuliers** : Pas de traitement particulier.
- Protection des sauveteurs** : Ne prendre aucune mesure impliquant un risque personnel ou en l'absence de formation adéquate. Si l'on soupçonne que des fumées sont encore présentes, le sauveteur devra porter un masque adéquat ou un appareil de protection respiratoire autonome. Le bouche-à-bouche peut se révéler dangereux pour la personne portant secours. Laver abondamment à l'eau les vêtements contaminés avant de les retirer, ou porter des gants.

Voir Information toxicologique (section 11)

## 5. Mesures à prendre en cas d'incendie

### Moyens d'extinction

- Agents extincteurs appropriés** : Employer un agent extincteur qui convient aux feux environnants.
- Agents extincteurs inappropriés** : Aucun connu.

**Dangers spécifiques du produit** : Aucun risque spécifique d'incendie ou d'explosion.

**Produit de décomposition thermique dangereux** : Aucune donnée spécifique.

**Mesures spéciales de protection pour les pompiers** : En présence d'incendie, circonscrire rapidement le site en évacuant toute personne se trouvant près des lieux de l'accident. Ne prendre aucune mesure impliquant un risque personnel ou en l'absence de formation adéquate.

**Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu** : Il est impératif que les pompiers portent un équipement de protection adéquat, ainsi qu'un appareil respiratoire autonome (ARA) équipé d'un masque couvre-visage à pression positive.

## 6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

### Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence

- Pour le personnel non affecté aux urgences** : Ne prendre aucune mesure impliquant un risque personnel ou en l'absence de formation adéquate. Évacuer les environs. Empêcher l'accès aux personnes gênantes ou non protégées. Ne pas toucher ni marcher dans le produit répandu. Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard. Assurer une ventilation adéquate. Porter un appareil respiratoire approprié lorsque le système de ventilation est inadéquat. Porter un équipement de protection individuelle approprié.

D8408830

## 6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

- Intervenants en cas d'urgence** : Si des vêtements spécialisés sont requis pour traiter un déversement, prendre note de tout renseignement donné à la Section 8 sur les matériaux appropriés ou non. Consultez également les renseignements sous « Pour le personnel non affecté aux urgences ».
- Précautions environnementales** : Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les voies navigables, les drains et les égouts. Avertir les autorités compétentes si le produit a engendré une pollution environnementale (égouts, voies navigables, sol ou air).

### Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage

- Petit déversement** : Arrêter la fuite si cela ne présente aucun risque. Écarter les contenants (ou récipients) de la zone de déversement. Diluer avec de l'eau et éponger si la matière est soluble dans l'eau. Sinon, ou si la matière est insoluble dans l'eau, absorber avec un matériau sec inerte et placer dans un conteneur à déchets approprié. Éliminer par l'intermédiaire d'une entreprise spécialisée autorisée.
- Grand déversement** : Arrêter la fuite si cela ne présente aucun risque. Écarter les contenants (ou récipients) de la zone de déversement. S'approcher des émanations dans la même direction que le vent. Empêcher la pénétration dans les égouts, les cours d'eau, les sous-sol ou les zones confinées. Éliminer les déversements dans une station de traitement des effluents ou procéder de la façon suivante. Contenir les fuites et les ramasser à l'aide de matières absorbantes non combustibles telles que le sable, la terre, la vermiculite, la terre à diatomées. Les placer ensuite dans un récipient pour élimination conformément à la réglementation locale (voir Section 13). Éliminer par l'intermédiaire d'une entreprise spécialisée autorisée. Le matériel absorbant contaminé peut poser le même danger que le produit déversé. Nota : Voir Section 1 pour de l'information relative aux urgences et voir Section 13 pour l'élimination des déchets.

## 7. Manutention et stockage

### Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention

- Mesures de protection** : Revêtir un équipement de protection individuelle approprié (voir Section 8). Les personnes ayant des antécédents de sensibilisation cutanée ne doivent pas intervenir dans les processus utilisant ce produit. Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard. Ne pas ingérer. Si au cours d'une utilisation normale, la substance présente un danger respiratoire, une ventilation adéquate ou le port d'un appareil respiratoire est obligatoire. Garder dans le conteneur d'origine ou dans un autre conteneur de substitution homologué fabriqué à partir d'un matériau compatible et tenu hermétiquement clos lorsqu'il n'est pas utilisé. Les contenants (ou récipients) vides retiennent des résidus de produit et peuvent présenter un danger. Ne pas réutiliser ce contenant (ou récipient).
- Conditions de sûreté en matière de stockage, y compris les incompatibilités** : Entreposer conformément à la réglementation locale. Entreposer dans le contenant original à l'abri de la lumière solaire, dans un endroit sec, frais et bien ventilé, à l'écart des substances incompatibles (voir la Section 10), de la nourriture et de la boisson. Garder sous clef. Garder le récipient hermétiquement fermé lorsque le produit n'est pas utilisé. Les récipients ouverts doivent être refermés avec soin et maintenus en position verticale afin d'éviter les fuites. Ne pas stocker dans des contenants (ou récipients) non étiquetés. Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant. Voir la section 10 relative aux matières incompatibles avant la manutention ou l'utilisation.

D8408830

## 8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle

### Control

#### Limites d'exposition professionnelle

Non applicable.

**Contrôles d'ingénierie appropriés** : Si les opérations des utilisateurs génèrent de la poussière, des fumées, des gaz, des vapeurs ou du brouillard, utilisez des enceintes fermées, une ventilation à la source par aspiration ou d'autres d'autres systèmes de contrôle automatique intégrés pour maintenir l'exposition des travailleurs aux contaminants atmosphériques en dessous des limites recommandées ou légales.

**Contrôle de l'action des agents d'environnement** : Il importe de tester les émissions provenant des systèmes d'aération et du matériel de fabrication pour vous assurer qu'elles sont conformes aux exigences de la législation sur la protection de l'environnement. Dans certains cas, il sera nécessaire d'équiper le matériel de fabrication d'un épurateur de gaz ou d'un filtre ou de le modifier techniquement afin de réduire les émissions à des niveaux acceptables.

### Mesures de protection individuelle

**Mesures d'hygiène** : Après manipulation de produits chimiques, lavez-vous les mains, les avant-bras et le visage avec soin avant de manger, de fumer, d'aller aux toilettes et une fois votre travail terminé. Utiliser les techniques appropriées pour retirer les vêtements contaminés. Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail. Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser. Assurez-vous que des bassins oculaires et des douches de décontamination sont installés près des postes de travail.

**Protection oculaire/ faciale** : Le port de lunettes de sécurité conformes à une norme approuvée est obligatoire quand une évaluation des risques le préconise pour éviter toute exposition aux éclaboussures de liquides, à la buée, aux gaz ou aux poussières. Si un contact est possible, les protections suivantes doivent être portées, à moins qu'une évaluation indique un besoin pour une protection supérieure : lunettes de protection contre les produits chimiques et/ ou écran facial. Si des risques respiratoires existent, un masque respiratoire complet peut être requis à la place.

### Protection de la peau

**Protection des mains** : En tenant compte des paramètres indiqués par le fabricant de gants, vérifier que les gants gardent toujours leurs propriétés de protection pendant leur utilisation. Il faut noter que le temps de percement pour tout matériau utilisé dans des gants peut varier pour différents fabricants de gants. Dans le cas de mélanges, constitués de plusieurs substances, la durée de protection des gants ne peut pas être évaluée avec précision.

**Protection du corps** : L'équipement de protection individuelle pour le corps doit être adapté à la tâche exécutée et aux risques encourus, et approuvé par un expert avant toute manipulation de ce produit.

**Autre protection pour la peau** : Il faut sélectionner des chaussures appropriées et toute autre mesure appropriée de protection de la peau en fonction de la tâche en cours et des risques en cause et cette sélection doit être approuvée par un spécialiste avant de manipuler ce produit.

**Protection respiratoire** : En fonction du risque et de la possibilité d'une exposition, choisir un respirateur qui est conforme à la norme ou certification appropriée. Les respirateurs doivent être utilisés suivant un programme de protection pour assurer un ajustement, une formation appropriée et d'aspects d'utilisation importants.

D8408830

## Section 9. Propriétés physiques et chimiques et caractéristiques de sécurité

Toutes les propriétés sont mesurées à température et pression standard, sauf indication contraire.

### Apparence

<b>État physique</b>	: Liquide. [Liquide visqueux.]
<b>Couleur</b>	: Bleu.-Vert.
<b>Odeur</b>	: Caractéristique.
<b>Seuil olfactif</b>	: Non disponible.
<b>pH</b>	: 4 à 4.4
<b>Point de fusion et point de congélation</b>	: Non disponible.
<b>Point d'ébullition, point d'ébullition initial et plage d'ébullition</b>	: 100°C (212°F)
<b>Point d'éclair</b>	: Vase clos: >93.3°C (>199.9°F)
<b>Taux d'évaporation</b>	: Non disponible.
<b>Inflammabilité</b>	: Non disponible.
<b>Limite supérieure/inférieure d'inflammabilité ou d'explosivité</b>	: Non disponible.
<b>Tension de vapeur</b>	: Non disponible.
<b>Densité de vapeur relative</b>	: Non disponible.
<b>Densité relative</b>	: 0.99 à 1.02
<b>Densité</b>	: 0.99 à 1.02 g/cm <sup>3</sup> [25°C (77°F)]
<b>Solubilité</b>	:

Médias	Résultat
l'eau froide	Facilement soluble
l'eau chaude	Facilement soluble

<b>Solubilité dans l'eau</b>	: Non disponible.
<b>Coefficient de partage n-octanol/eau</b>	: Non applicable.
<b>Température d'auto-inflammation</b>	: Non disponible.
<b>Température de décomposition</b>	: Non disponible.
<b>Viscosité</b>	: Dynamique: 200 à 400 mPa·s (200 à 400 cP)
<b>Caractéristiques des particules</b>	
<b>Taille médiane des particules</b>	: Non applicable.

D8408830

## 10. Stabilité et réactivité

<b>Réactivité</b>	: Aucune donnée d'essai spécifique à la réactivité disponible pour ce produit ou ses ingrédients.
<b>Stabilité chimique</b>	: Le produit est stable.
<b>Risque de réactions dangereuses</b>	: Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucune réaction dangereuse ne se produit.
<b>Conditions à éviter</b>	: Aucune donnée spécifique.
<b>Matériaux incompatibles</b>	: Aucune donnée spécifique.
<b>Produits de décomposition dangereux</b>	: Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucun produit de décomposition dangereux ne devrait apparaître.

## 11. Données toxicologiques

### Renseignements sur les effets toxicologiques

#### Toxicité aiguë

Nom du produit ou de l'ingrédient	Résultat	Espèces	Dosage	Exposition
Lysol Cling TBC _FF3289086_D8408830 NA	CL50 Inhalation Vapeur	Mammifère - espèces non précisées	>2.21 mg/l	4 heures
Alkyl (50% C14, 40% C12, 10% C16) dimethyl benzyl ammonium chloride (Benzalkonium Chloride)	DL50 Orale	Rat	>5000 mg/kg	-
	DL50 Cutané	Lapin	2848 mg/kg	-
didecyldiméthylammonium chloride	DL50 Cutané	Lapin	3413 mg/kg	-
	DL50 Orale	Rat	344 mg/kg	-
	DL50 Orale	Rat	398 mg/kg	-
	DL50 Orale	Souris	268 mg/kg	-
	DL50 Orale	Rat	238 mg/kg	-
	DL50 Orale	Rat - Femelle	264 mg/kg	-

**Conclusion/Résumé** : Non classé. Principe d'extrapolation « Mélanges essentiellement similaires »

#### Irritation/Corrosion

Nom du produit ou de l'ingrédient	Résultat	Espèces	Potentiel	Exposition	Observation
Lysol Cling TBC _FF3289086_D8408830 NA	Yeux - Opacité de la cornée	In vitro	>55	-	-
Alkyl (50% C14, 40% C12, 10% C16) dimethyl benzyl ammonium chloride (Benzalkonium Chloride)	Peau - Érythème/Escharre	Lapin	2.3	-	72 heures
	Peau - Hautement irritant	Lapin	-	25 mg	-
didecyldiméthylammonium chloride	Peau - Hautement irritant	Lapin	-	500 mg	-

#### Conclusion/Résumé

- Peau** : Provoque une irritation de la peau. Principe d'extrapolation « Mélanges essentiellement similaires »
- Yeux** : Provoque de graves lésions des yeux. Principe d'extrapolation « Mélanges essentiellement similaires »
- Respiratoire** : Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas satisfaits.

D8408830

## 11. Données toxicologiques

### Sensibilisation

Nom du produit ou de l'ingrédient	Voie d'exposition	Espèces	Résultat
Lysol Cling TBC _FF3289086_D8408830 NA Alkyl (50% C14, 40% C12, 10% C16) dimethyl benzyl ammonium chloride (Benzalkonium Chloride)	peau	In vitro	Sensibilisant
	peau	Cochon d'Inde	Non sensibilisant

### Conclusion/Résumé

- Peau** : Sensibilisant cutané Principe d'extrapolation « Mélanges essentiellement similaires »
- Respiratoire** : Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas satisfaits.

### Mutagénicité

Nom du produit ou de l'ingrédient	Test	Expérience	Résultat
Alkyl (50% C14, 40% C12, 10% C16) dimethyl benzyl ammonium chloride (Benzalkonium Chloride)	OECD 471 Essai de mutation réverse sur des bactéries	Expérience: In vitro Sujet: Bactéries	Négatif
	OECD 473 Essai d'aberration chromosomique <i>in vitro</i> chez les mammifères	Expérience: In vitro Sujet: Mammifère-Animal	Négatif
	OECD 476 Essai <i>in vitro</i> de mutation génique sur des cellules de mammifères	Expérience: In vitro Sujet: Mammifère-Animal	Négatif

- Conclusion/Résumé** : Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas satisfaits.

### Cancérogénicité

Non disponible.

- Conclusion/Résumé** : Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas satisfaits.

### Toxicité pour la reproduction

Non disponible.

- Conclusion/Résumé** : Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas satisfaits.

### Téragénicité

Non disponible.

- Conclusion/Résumé** : Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas satisfaits.

### Toxicité systémique pour certains organes cibles - exposition unique -

Nom	Catégorie	Voie d'exposition	Organes cibles
Alkyl (50% C14, 40% C12, 10% C16) dimethyl benzyl ammonium chloride (Benzalkonium Chloride) didecyldimethylammonium chloride	Catégorie 3	-	Irritation des voies respiratoires
	Catégorie 3	-	Irritation des voies respiratoires

### Toxicité pour certains organes cibles - expositions répétées -

D8408830

## 11. Données toxicologiques

Non disponible.

### Risque d'absorption par aspiration

Non disponible.

**Renseignements sur les voies d'exposition probables** : Non disponible.

### Effets aigus potentiels sur la santé

- Contact avec les yeux** : Provoque de graves lésions des yeux.  
**Inhalation** : Aucun effet important ou danger critique connu.  
**Contact avec la peau** : Provoque une irritation cutanée. Peut provoquer une allergie cutanée.  
**Ingestion** : Aucun effet important ou danger critique connu.

### Symptômes correspondant aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques

- Contact avec les yeux** : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:  
douleur  
larmolement  
rougeur
- Inhalation** : Aucune donnée spécifique.
- Contact avec la peau** : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:  
douleur ou irritation  
rougeur  
la formation d'ampoules peut éventuellement apparaître
- Ingestion** : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:  
douleurs stomacales

### Effets différés et immédiats ainsi que les effets chroniques causés par une exposition à court et à long terme

#### Exposition de courte durée

- Effets immédiats possibles** : Non disponible.  
**Effets différés possibles** : Non disponible.

#### Exposition de longue durée

- Effets immédiats possibles** : Non disponible.  
**Effets différés possibles** : Non disponible.

### Effets chroniques potentiels sur la santé

Non disponible.

- Conclusion/Résumé** : Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas satisfaits.  
**Généralités** : Une fois sensibilisé, une vive réaction allergique peut éventuellement se déclencher lors d'une exposition ultérieure à de très faibles niveaux.  
**Cancérogénicité** : Aucun effet important ou danger critique connu.  
**Mutagénicité** : Aucun effet important ou danger critique connu.  
**Toxicité pour la reproduction** : Aucun effet important ou danger critique connu.

D8408830

## 11. Données toxicologiques

### Valeurs numériques de toxicité

#### Estimations de la toxicité aiguë

Nom du produit ou de l'ingrédient	Orale (mg/kg)	Cutané (mg/kg)	Inhalation (gaz) (ppm)	Inhalation (vapeurs) (mg/l)	Inhalation (poussières et brouillards) (mg/l)
Alkyl (50% C14, 40% C12, 10% C16) dimethyl benzyl ammonium chloride (Benzalkonium Chloride)	344	2848	N/A	N/A	N/A
Octyl Decyl Dimethyl Ammonium Chloride	100	N/A	N/A	N/A	N/A
didecyldimethylammonium chloride	238	N/A	N/A	N/A	N/A
Dioctyl Dimethyl Ammonium Chloride	100	50	N/A	N/A	N/A

## 12. Données écologiques

### Toxicité

Nom du produit ou de l'ingrédient	Résultat	Espèces	Exposition
Alkyl (50% C14, 40% C12, 10% C16) dimethyl benzyl ammonium chloride (Benzalkonium Chloride)	Aiguë CE50 0.016 mg/l	Daphnie	48 heures
	Aiguë CL50 64 ppb Eau douce	Poisson - Oncorhynchus mykiss	96 heures
didecyldimethylammonium chloride	Chronique CE10 0.009 mg/l	Algues	72 heures
	CE50 0.062 mg/l	Plantes aquatiques	72 heures
	NOEC 0.013 mg/l	Plantes aquatiques	96 heures
	NOEC 0.021 mg/l	Daphnie	21 jours
Aiguë CE50 110 µg/l Eau douce	Aiguë CE50 110 µg/l Eau douce	Algues - Chlorella pyrenoidosa - Phase de croissance exponentielle	72 heures
	Aiguë CE50 110 µg/l Eau douce	Algues - Chlorella pyrenoidosa - Phase de croissance exponentielle	96 heures
	Aiguë CE50 18 ppb Eau douce	Daphnie - Daphnia magna	48 heures
Dioctyl Dimethyl Ammonium Chloride	Aiguë CL50 39 µg/l Eau de mer	Crustacés - Americamysis bahia - Juvénile (jeune à l'envol, larve de poisson, porcelet sevré)	48 heures
	Aiguë CL50 0.01 µg/l Eau douce	Poisson - Acipenser transmontanus - Larve	96 heures
	Aiguë CE50 0.1 ppm Eau douce	Daphnie - Daphnia magna	48 heures
	Aiguë CL50 0.7 ppm Eau douce	Poisson - Oncorhynchus mykiss	96 heures

**Conclusion/Résumé** : Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas satisfaits.

### Persistance et dégradation

**Conclusion/Résumé** : Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas satisfaits.

D8408830

## 12. Données écologiques

Nom du produit ou de l'ingrédient	Demi-vie aquatique	Photolyse	Biodégradabilité
Alkyl (50% C14, 40% C12, 10% C16) dimethyl benzyl ammonium chloride (Benzalkonium Chloride)	-	-	Facilement

### Potentiel de bioaccumulation

Non disponible.

### Mobilité dans le sol

**Coefficient de répartition sol/eau ( $K_{oc}$ )** : Non disponible.

**Autres effets nocifs** : Aucun effet important ou danger critique connu.

## 13. Données sur l'élimination

**Méthodes d'élimination** : Il est important de réduire au minimum, voire d'éviter la génération de déchets chaque fois que c'est possible. La mise au rebut de ce produit, des solutions et de tous les co-produits doit obéir en permanence aux dispositions de la législation sur la protection de l'environnement et l'élimination des déchets et demeurer conforme aux exigences des pouvoirs publics locaux. Éliminer le surplus et les produits non recyclables par l'intermédiaire d'une entreprise spécialisée autorisée. Ne pas rejeter les déchets non traités dans les égouts, à moins que ce soit en conformité avec les exigences de toutes les autorités compétentes. L'emballage des déchets doit être recyclé. L'incinération ou l'enfouissement sanitaire ne doivent être considérés que lorsque le recyclage n'est pas possible. Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes les précautions d'usage. Il faut prendre des précautions lors de la manipulation de contenants vides qui n'ont pas été nettoyés ou rincés. Les contenants vides ou les doublures peuvent retenir des résidus de produit. Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les voies navigables, les drains et les égouts.

## 14. Informations relatives au transport

	Classification pour le DOT	Classification pour le TMD	IMDG	IATA
<b>Numéro ONU</b>	Non réglementé.	Non réglementé.	Non réglementé.	Non réglementé.
<b>Désignation officielle de transport de l'ONU</b>	-	-	-	-
<b>Classe de danger relative au transport</b>	-	-	-	-
<b>Groupe d'emballage</b>	-	-	-	-

**Code #** : FF3289086\_D8408830 **n° SDS** : D8408830  
(NA)

**Date d'édition** : 8/13/2024

**12/16**

D8408830

## 14. Informations relatives au transport

<b>Dangers environnementaux</b>	Non.	Non.	Non.	Non.
---------------------------------	------	------	------	------

### Autres informations

**IATA** : La marque « substance dangereuse pour l'environnement » peut apparaître si elle est requise par d'autres règlements sur le transport.

**Protections spéciales pour l'utilisateur** : **Transport dans les locaux de l'utilisateur** : toujours transporter dans des conteneurs fermés qui sont droits et sûrs. Assurez-vous que les personnes qui transportent le produit savent ce qu'il faut faire en cas d'accident ou de déversement.

**Transport en vrac aux termes des instruments IMO** : Non disponible.

## 15. Informations sur la réglementation

**Réglementations États-Unis** : **Inventaire des États-Unis (TSCA 8b)**: Tous les composants sont actifs ou exemptés.  
**CWA (Clean Water Act) 311**: Sodium Hydroxide

**Clean Air Act Section 112 (b) Hazardous Air Pollutants (HAPs)** : Non inscrit

**Clean Air Act Section 602 Class I Substances** : Non inscrit

**Clean Air Act Section 602 Class II Substances** : Non inscrit

**DEA List I Chemicals (Precursor Chemicals)** : Non inscrit

**DEA List II Chemicals (Essential Chemicals)** : Non inscrit

### SARA 302/304

#### Composition/information sur les ingrédients

**SARA 304 RQ** : Non applicable.

### SARA 311/312

**Classification** : IRRITATION CUTANÉE - Catégorie 2  
LÉSIONS OCULAIRES GRAVES - Catégorie 1  
SENSIBILISATION CUTANÉE - Catégorie 1

#### Composition/information sur les ingrédients

Nom	%	Classification
Alkyl (50% C14, 40% C12, 10% C16) dimethyl benzyl ammonium chloride (Benzalkonium Chloride)	0.1 - 1	TOXICITÉ AIGUË (orale) - Catégorie 4 CORROSION CUTANÉE - Catégorie 1B LÉSIONS OCULAIRES GRAVES - Catégorie 1 TOXICITÉ POUR CERTAINS ORGANES CIBLES - EXPOSITION UNIQUE (Irritation des voies respiratoires) - Catégorie 3
Octyl Decyl Dimethyl Ammonium Chloride	0.1 - 1	TOXICITÉ AIGUË (orale) - Catégorie 3 CORROSION CUTANÉE - Catégorie 1

D8408830

## 15. Informations sur la réglementation

didecyldimethylammonium chloride	0.1 - 1	LÉSIONS OCULAIRES GRAVES - Catégorie 1 TOXICITÉ AIGUË (orale) - Catégorie 3 CORROSION CUTANÉE - Catégorie 1B LÉSIONS OCULAIRES GRAVES - Catégorie 1 TOXICITÉ POUR CERTAINS ORGANES CIBLES - EXPOSITION UNIQUE (Irritation des voies respiratoires) - Catégorie 3
Diocetyl Dimethyl Ammonium Chloride	0.1 - 1	TOXICITÉ AIGUË (orale) - Catégorie 3 TOXICITÉ AIGUË (cutané) - Catégorie 2 CORROSION CUTANÉE - Catégorie 1B LÉSIONS OCULAIRES GRAVES - Catégorie 1

### Réglementations d'État

- Massachusetts** : Aucun des composants n'est répertorié.
- New York** : Aucun des composants n'est répertorié.
- New Jersey** : Les composants suivants sont répertoriés: Ethanol (Ethyl Alcohol)
- Pennsylvanie** : Aucun des composants n'est répertorié.
- Californie prop. 65**

Ce produit ne requiert pas d'avertissement de la sphère de sécurité en vertu de la Proposition 65 de Californie.

### Éléments de l'étiquette

#### CCCR

- Mention d'avertissement** : DANGER CORROSIF
- Mentions de danger** : Corrosif pour les yeux et la peau.  
Provoque des brûlures.
- Mesures de précaution** : Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Ne pas avaler. Manipuler avec soin. Wear long rubber gloves.  
Tenir hors de portée des enfants.

#### EPA

- Mention d'avertissement:** : DANGER CORROSIF
- Mentions de danger** : Causes skin burns and substantial but temporary eye damage.

- Spécial Substance inerte.** :
- Mesures de précaution** : Do not get in eyes, on skin or on clothing. Prolonged or frequently repeated skin contact may cause allergic reactions in some individuals. Wear protective eyewear (safety glasses) (goggles), gloves and clothing. Wash thoroughly with soap and water after handling and before eating, drinking, chewing gum, using tobacco or using the toilet. Remove and wash contaminated clothing before reuse.

**Sensibilisant cutané** :

### Autres informations / Recommandations

- Autres informations** : Aucun effet important ou danger critique connu.
- Recommandations** : Aucun effet important ou danger critique connu.
- Recommandations** : Aucun effet important ou danger critique connu.

D8408830

## 16. Autres informations

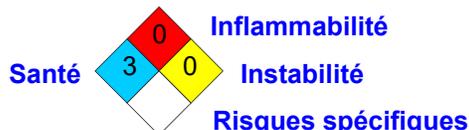
### Hazardous Material Information System (États-Unis)

Santé	/	3
Inflammabilité		0
Risques physiques		0

Caution: HMIS® ratings are based on a 0-4 rating scale, with 0 representing minimal hazards or risks, and 4 representing significant hazards or risks. Although HMIS® ratings and the associated label are not required on SDSs or products leaving a facility under 29 CFR 1910.1200, the preparer may choose to provide them. HMIS® ratings are to be used with a fully implemented HMIS® program. HMIS® is a registered trademark and service mark of the American Coatings Association, Inc.

C'est au client qu'il revient de déterminer le code EPI de cette matière. Pour en savoir plus sur les codes d'équipement de protection individuelle (EPI) HMIS®, voir le manuel de mise en œuvre HMIS®.

### National Fire Protection Association (États-Unis)



NFPA (30B) aérosol  
Inflammabilité

Non applicable

Reproduit avec l'autorisation de la norme NFPA 704-2001, Identification de risques de matériaux pour intervention d'urgence Copyright © 1997, National Fire Protection Association, Quincy, MA 02269, États-Unis. Le matériel reproduit ne représente pas la position officielle ou complète de la National Fire Protection Association (Association nationale de lutte contre les incendies) sur le sujet, et qui est représentée uniquement par la norme dans son intégralité.

Copyright © 2001, National Fire Protection Association, Quincy, MA 02269, États-Unis. Ce système d'avertissement doit être interprété et utilisé uniquement par les personnes ayant reçu une formation appropriée pour détecter les dangers d'incendie, d'instabilité et pour la santé des produits chimiques. On renvoie l'utilisateur à un nombre limité de produits chimiques ayant les classifications recommandées dans les guides NFPA 49 et NFPA 325, qui doivent servir de lignes directrices uniquement. Que les produits chimiques soient classifiés ou non par la NFPA, quiconque se sert des systèmes 704 pour classifier les produits chimiques le fait à ses propres risques.

**Légende des abréviations** :

- ETA = Estimation de la toxicité aiguë
- FBC = Facteur de bioconcentration
- SGH = Système Général Harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques
- IATA = Association international du transport aérien
- CVI = conteneurs en vrac intermédiaires
- code IMDG = code maritime international des marchandises dangereuses
- LogK<sub>ow</sub> = coefficient de partage octanol/eau
- MARPOL = Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires de 1973, telle que modifiée par le Protocole de 1978. ("MARPOL" = pollution maritime)
- NU = Nations Unies

**Date d'édition** : 8/13/2024

**Date de publication précédente** : 8/13/2024

**Version** : 3

D8408830

## 16. Autres informations

**Élaborée par** : Reckitt Benckiser LLC.  
Product Safety Department  
1 Philips Parkway  
Montvale, New Jersey 07646-1810 USA.  
FAX: 201-476-7770

✔ Indique quels renseignements ont été modifiés depuis la version précédente.

### Avis au lecteur

Au meilleur de nos connaissances, l'information contenue dans ce document est exacte. Toutefois, ni le fournisseur ci-haut mentionné, ni aucune de ses succursales ne peut assumer quelque responsabilité que ce soit en ce qui a trait à l'exactitude ou à la complétude des renseignements contenus aux présentes. Il revient exclusivement à l'utilisateur de déterminer l'appropriation des matières. Toutes les matières peuvent présenter des dangers inconnus et doivent être utilisées avec prudence. Bien que certains dangers soient décrits aux présentes, nous ne pouvons garantir qu'il n'en existe pas d'autres.



RB est membre du programme de gestion des produits CSPA Product Care.